

De l'Autriche à Ottawa

D'entrée de jeu, j'aimerais féliciter la Campagne internationale contre les mines terrestres (CIMT), qui s'est vu décerner le Prix Nobel de la paix. La décision du Comité du Prix Nobel d'Oslo de souligner cette importante cause répond aux attentes de millions de personnes. Cette coalition mondiale sans précédent, qui œuvre pour l'instauration d'une convention internationale interdisant les mines antipersonnel, a été récompensée.

L'Autriche compte parmi les quelques pays qui ont collaboré avec la CIMT dès le début de ce qui allait devenir le Processus d'Ottawa. Dès 1995, l'Autriche préconisait l'interdiction complète des mines antipersonnel dans le cadre de la conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, tenue à Vienne. Cette conférence, qui s'est poursuivie à Genève en 1996, n'a pas du tout donné les résultats escomptés. Il fallait donc trouver une autre tribune qui nous permette de créer un nouvel instrument juridique international interdisant l'emploi, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel et prévoyant leur destruction. Comme les mines antipersonnel continuaient de faire 2 000 victimes par mois, il fallait de toute évidence s'engager sur une voie express, en l'occurrence le Processus d'Ottawa.

J'ai donc accueilli et appuyé sans réserve l'initiative du Canada. L'Autriche a choisi avec

soin la façon dont elle pourrait contribuer d'une manière effective aux préparatifs et aux négociations menant à l'adoption d'un traité d'interdiction complète. Nous avons décidé de rédiger le projet de traité et de trouver un moyen innovateur de poursuivre les consultations relatives au texte.

Nous devons chercher encore plus ardemment à atteindre notre but commun et débarrasser le monde du fléau que représentent les mines antipersonnel.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, a chargé l'Autriche de rédiger un projet de convention. Nous avons distribué une première version provisoire du texte en novembre 1996 et demandé qu'on nous soumette des commentaires et des suggestions. Après cette première série de consultations bilatérales, nous avons organisé une réunion d'experts chargés de se pencher sur le texte de la convention. Du 12 au 14 février 1997, 111 États ont discuté de ce texte. À la suite de ces consultations, l'Autriche a révisé le texte en profondeur, puis en a distribué une deuxième version. De nombreux États lui ont de nouveau transmis leurs propositions. La dernière version du projet de convention rédigé par l'Autriche tient compte de ces propositions ainsi que des recommandations formulées lors

de la réunion d'experts sur les questions de conformité, tenue à Bonn en avril.

Ce projet de convention a été examiné à la Conférence de Bruxelles de juin 1996, puis envoyé à la Conférence diplomatique d'Oslo, où il a servi de base pour les négociations. Après que les modifications découlant des négociations d'Oslo ont été apportées, le projet de texte rédigé par l'Autriche est finalement devenu la Convention. Tout cela s'est déroulé en moins d'un an grâce à la participation de plus d'une centaine de pays visant le même objectif : mettre fin aux terribles souffrances causées par les mines antipersonnel.

Au cours de la dernière année, on a vu émerger une vaste coalition au sein de laquelle des parties aux opinions habituellement divergentes ont uni leurs efforts. Cette coalition a prouvé qu'une collaboration efficace peut s'instaurer entre la société civile et les États non seulement lorsqu'il faut exercer des pressions, mais aussi à la table de négociation. La frontière habituelle entre le droit humanitaire et les mesures concrètes de désarmement a été franchie. Des pays de toutes les régions du monde se sont réunis et ont fait avancer le processus, mettant de côté leurs divergences d'opinion à d'autres égards. Ces pays, pour la plupart petits ou de taille moyenne, ont même dû créer les structures et les mécanismes nécessaires. Et ils ont réussi malgré toutes ces

difficultés. Ce qui n'était, au départ, que les considérations morales élevées d'un groupe de pays a fait d'innombrables adeptes. Nul ne doute aujourd'hui que la vaste majorité des États adhéreront à la Convention d'Ottawa.

À l'instar de nombre de mes collègues, je signerai cette convention le 3 décembre à Ottawa, et cela m'inspirera une grande joie. Toutefois, je penserai également aux énormes défis qui nous attendent.

Je suis convaincu que le moment n'est pas venu de relâcher nos efforts. Nous disposons d'une base précieuse sur laquelle nous pouvons faire fond. Cette base englobe la Convention, la vaste coalition

réunissant des États et la société civile, l'élan politique, l'attention accrue suscitée par la crise des mines et finalement la conviction que nous pouvons ensemble éliminer ces « tueurs embusqués ».

Nous devons chercher encore plus ardemment à atteindre notre but commun et débarrasser le monde du fléau que représentent les mines antipersonnel.

Wolfgang Schüssel
Vice-chancelier de l'Autriche
et ministre fédéral
des Affaires étrangères



Prothèses et orthèses fabriquées et ajustées à l'hôpital central de Maputo, au Mozambique.

Photo : Robert Semeniuk

Des photographies révèlent l'horreur des mines terrestres

Le 26 novembre prochain, le Musée canadien de la photographie contemporaine (MCPC) inaugurera une exposition de photographies consacrée aux personnes et aux lieux ravagés par l'utilisation des mines terrestres. Intitulée *Mines terrestres*, l'exposition réunira des œuvres de Robert Semeniuk, photjournaliste et écrivain primé, qui vit présentement en Colombie-Britannique.

L'exposition *Mines terrestres* est produite par le MCPC avec le soutien de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Sa présentation au Musée coïncidera avec la tenue à Ottawa, du 2 au 4 décembre, de la conférence internationale devant mener à la signature d'un traité d'interdiction des mines antipersonnel. L'exposition restera à l'affiche au musée jusqu'au 25 janvier 1998, après quoi elle circulera à travers le Canada dans le cadre du Programme des expositions itinérantes du MCPC.

Robert Semeniuk offrira une visite commentée de l'exposition le 6 décembre à 14 h.

Communication avec les médias : (613) 991-4793

Les organismes suivants ont donné leur soutien aux photographies et la recherche de Robert Semeniuk pour cette exposition : Comité international de la Croix-Rouge (CICR-Genève), Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Cathay Pacific, Centre canadien de déminage international, Vision mondiale, OXFAM, Coopération Canada-Mozambique (COCAMO), Programme de développement Cambodge-Canada.